Numéro	AE/2024-12- 09/04
Date d'affichage	13/12/2024
Date de mise en ligne	13/12/2024
Date de transmission au Recteur	13/12/2024



## Assemblée électorale de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 9 décembre 2024 portant résultat de l'élection de la personnalité extérieure représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ; Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 10 ; Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article L. 712-3 du code de l'éducation et de l'article 10 des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le conseil d'administration de l'université comprend une personnalité extérieure élue représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;

**CONSIDÉRANT** que, la personnalité extérieure représentant d'un établissement d'enseignement secondaire est élue par les membres de l'assemblée électorale de l'université telle que composée à l'issue des élections des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration de l'université et de la désignation des quatre premières personnalités extérieures dudit conseil ;

ÉLIT à la fonction de personnalité extérieure représentant d'un établissement d'enseignement secondaire :

- Monsieur SURSUN Thierry.

Délibération AE/2024-12-09/04	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	32
Nombre de membres présents ou représentés	
Nombre de voix (Madame COURTOIS Mathilde)	0
Nombre de voix (Monsieur BAQUIAST Paul)	0
Nombre de voix (Monsieur LANGUILLE Vincent)	0
Nombre de voix (Monsieur SURSIN Thierry)	15
Nombre de voix (Monsieur LABORDE Christophe)	14
Nombre de voix (Monsieur BEUCHOT Philippe)	0
Nombre de voix (Madame NEIRA Helena)	
Nombre de voix (Monsieur GROHAN Patrick)	0

Paris, le 9 décembre 2024

La vice-présidente du conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Carine SOUVEYET

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.